



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 24 mai 2022 — N° 60

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 10 heures.

AFFAIRES DU JOUR

Moment de recueillement

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à une motion sans préavis.

Motions sans préavis

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE, nonobstant les termes de la motion adoptée le 15 mars 2022 concernant l'organisation des travaux parlementaires, le port du masque de procédure ne soit plus obligatoire lors des séances de l'Assemblée.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 12 mai 2022, sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, proposant que le projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, soit adopté.

24 mai 2022

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

Adoption du principe

Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, propose que le principe du projet de loi n° 32, Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

En conséquence, le débat est ajourné au nom de Mme Melançon (Verdun).

Les travaux reprennent à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Renaud Fournier, fondateur de la compagnie Les Industries Fournier inc.

24 mai 2022

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de rendre hommage à MM. Paul Dumoulin et François Séguin, conseillers municipaux de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Mme Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Diane Girard pour son geste d'entraide.

Mme Sauvé (Fabre) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de l'Association lavalloise des personnes aidantes.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'Association des personnes handicapées de la MRC de Bécancour.

Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques) fait une déclaration afin de souligner la victoire des locataires du Manoir Lafontaine devant le Tribunal administratif du logement.

Mme Laforest (Chicoutimi) fait une déclaration afin de féliciter Mme Jeanick Fournier, gagnante de l'émission de télévision *Canada's Got Talent*.

24 mai 2022

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de souligner les attraits touristiques de la région de Rimouski.

Mme Roy (Montarville) fait une déclaration afin de remercier des élèves de cinquième année de l'école primaire d'éducation internationale de Trois-Rivières pour leurs suggestions afin de rendre la culture plus accessible à l'école.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Lise Poissant pour son engagement bénévole et communautaire.

À 13 h 52, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 07.

24 mai 2022

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 991 Loi visant à lutter contre l'accaparement des terres agricoles

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 991.

Dépôts de documents

Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, dépose :

Le rapport annuel 2020-2021 de l'Université du Québec et des établissements du réseau.

(Dépôt n° 574-20220524)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 84 concernant le harcèlement en milieu de travail dont sont victimes les personnes LGBTQ+, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 30 mars 2022 par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis).

(Dépôt n° 575-20220524)

24 mai 2022

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. Fontecilla (Laurier-Dorion) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 25 mai 2022, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 576-20220524)

Dépôts de pétitions

Mme Dorion (Taschereau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 452 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la majoration et l'indexation des ressources à l'aide sociale.

(Dépôt n° 577-20220524)

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, elle dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 440 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la majoration et l'indexation des ressources à l'aide sociale.

(Dépôt n° 578-20220524)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, proposant que le projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, soit adopté.

24 mai 2022

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 333 en annexe)

Pour : **79** Contre : **29** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 96 est adopté.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

Considérant que le parlement fédéral subit de multiples pressions afin que les médias sociaux ne soient pas assujettis au projet de loi C-11, alors que beaucoup d'entreprises y diffusent commercialement du contenu musical et audiovisuel;

QUE l'Assemblée nationale rappelle que la production culturelle québécoise et sa spécificité sont fortement désavantagées par l'absence d'encadrement des plateformes de diffusion en ligne et des médias sociaux;

QU'elle affirme qu'il est essentiel que toutes les plateformes de diffusion en ligne, dont les médias sociaux, soient assujetties aux lois fédérales et provinciales, telle C-11, afin que tous les diffuseurs numériques, qu'ils soient canadiens ou étrangers, contribuent à la création, la production, la diffusion, la mise en valeur et la découvrabilité du contenu d'ici;

QU'elle rappelle au gouvernement fédéral la nécessité de consulter formellement le gouvernement du Québec afin de prendre en considération la spécificité culturelle du Québec et du soutien adéquat de la création de contenu québécois, particulièrement de langue française;

24 mai 2022

QU'elle exige du gouvernement fédéral qu'il respecte les compétences législatives et les interventions du Québec dans le domaine de la culture et du numérique;

QU'elle demande au gouvernement fédéral d'exiger que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) mette en œuvre cette vision;

QU'enfin, elle exhorte le gouvernement fédéral d'assujettir les médias sociaux au projet de loi C-11 visant à modifier la Loi sur la radiodiffusion.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Leitão (Robert-Baldwin), conjointement avec M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant la mise en place de mesures afin d'atténuer l'impact de la hausse du coût de la vie; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) présente une motion concernant la gratuité des moyens de contraception pour toute la population; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Hivon (Joliette), conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant l'accès des réfugiés en attente d'un statut officiel aux services de garde éducatifs à l'enfance à contribution réduite; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

24 mai 2022

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ouellette (Chomedey), conjointement avec Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, Mme St-Pierre (Acadie), Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Roy (Bonaventure), Mme Samson (Iberville), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à l'auteur
Luc Dionne;

QU'elle reconnaisse ses talents d'auteur et de réalisateur
ainsi que sa contribution à la société québécoise depuis près de
trois décennies en lui remettant la Médaille d'honneur de
l'Assemblée nationale;

QU'elle le remercie de faire rayonner le Québec à
l'international en présidant, depuis plus de 20 ans, le Comité
canadien des auteurs de la Société des auteurs et compositeurs
dramatiques et de la Société civile des auteurs multimédia;

QUE les membres de cette Assemblée apprécient au
quotidien le travail des auteurs, réalisateurs, techniciens et
producteurs qui font connaître, protègent et perpétuent notre
culture québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 35, Loi visant à harmoniser et à moderniser les règles relatives au statut professionnel de l'artiste;

24 mai 2022

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 28, Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi sur le protecteur national de l'élève;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 206, Loi concernant l'Association du Transport Aérien International.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 25 mai 2022, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Fontecilla (Laurier-Dorion).

Cette motion se lit comme suit :

QUE le principe du projet de loi n° 993, Loi modifiant le Code civil afin d'assurer une plus grande protection aux locataires âgés contre les reprises de logement ou les évictions, soit adopté.

24 mai 2022

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, proposant que le principe du projet de loi n° 32, Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 32 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 32 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des relations avec les citoyens.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

M. Bonnardel, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile, le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions, soit adopté.

24 mai 2022

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 22 est adopté.

À 17 h 14, à la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 h 30.

Débats de fin de séance

À 18 h 30, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par Mme Sauvé (Fabre) à Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, portant sur le sujet suivant : « le rapport de la coroner Kamel sur la gestion de la première vague de la pandémie de la COVID-19 dans les CHSLD ».

À 18 h 43, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 25 mai 2022, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

24 mai 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française :

(Vote n° 333)

POUR - 79

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontcilla (QS)	(ChAMPLAIN)	(Berthier)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Ghazal (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	(Côte-du-Sud)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Legault (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Montarville)
Bussièrre (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (IND)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Marissal (QS)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Massé (QS)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Montpetit (IND)	
Dorion (QS)	Laframboise (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	

CONTRE - 29

Anglade (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ouellet (PQ)	Tanguay (PLQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Rizqy (PLQ)	
Birnbaum (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rousselle (PLQ)	
Cicccone (PLQ)	Melançon (PLQ)	Samson (IND)	
Derraji (PLQ)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Nichols (PLQ)	St-Pierre (PLQ)	